

M. MITCHELL : J'approuve entièrement l'honorable ministre d'essayer d'obtenir du gaz aussi pur que possible, aux prix les plus bas pour les consommateurs : mais je ne vois pas qu'en augmentant le droit et en diminuant le nombre d'inspections, il obtienne autre chose qu'un peu plus d'argent pour le ministère, ce qui ne me paraît pas assez important pour justifier une législation pendant la présente session. C'est le seul point sur lequel nous différons d'opinion : mais je crois que si l'on établissait quelque mode pour nous obtenir du gaz plus pur, ce serait un bienfait pour le public.

La motion est adoptée, le bill lu une deuxième fois et la chambre se forme en comité.

(En comité.)

M. DAVIES (L.P.E.) : Quelle différence y a-t-il entre le nouvel article et l'ancien ?

M. COSTIGAN : Le nouvel article comporte que l'amende sera arbitraire pour la fourniture de gaz impur, pour chaque jour que la compagnie l'aura fourni.

M. BROWN : Je suis informé par des gérants de compagnies de gaz que dans les compagnies les mieux administrées il se rencontre de temps à autre des traces d'hydrogène sulfuré dans le gaz. On devrait faire une distinction entre les cas où les traces d'hydrogène sulfuré sont très légères et ceux auxquels l'honorable député de Northumberland a fait allusion. L'honorable député de Northumberland mérite beaucoup d'éloges pour avoir appelé l'attention de la chambre sur ce sujet, mais on devrait faire une distinction entre du gaz réellement mauvais et celui dans lequel il n'y a que, de temps à autre, par accident, des traces d'hydrogène sulfuré.

M. BLAKE : On devrait leur permettre de plaider que : c'en est seulement une petite.

M. MITCHELL : Y a-t-il une disposition pour le recouvrement de l'amende infligée pour la fourniture de mauvais gaz ?

M. COSTIGAN : Il y en a une dans la loi générale et dans l'acte même relatif au gaz.

Le bill est rapporté, lu une troisième fois et adopté.

SUBSIDES—DERNIÈRE ÉPREUVE.

La chambre se met à étudier les résolutions rapportées du comité des subsides.

Bureau du Conseil privé..... \$11,100

M. MILLS (Bothwell) : Dans quel but demandez-vous un crédit pour de nouveaux examens du service civil, lorsque 3,000 personnes qui ont subi leurs examens ne peuvent trouver d'emploi ? Il faudrait mieux discontinuer ces examens, ou ne les tenir qu'une fois en deux ou trois ans.

M. FOSTER : Ils étaient autrefois tenus deux fois par année, et ils ne le sont maintenant qu'une fois par année. La loi exige que ces examens soient tenus une fois par année, et il faut un crédit pour payer les salaires autorisés par l'acte. Il y a un grand nombre de personnes qui ont subi leurs examens, et qui n'ont pas encore d'emploi, mais tout de même, il ne serait guère juste de priver les futurs postulants de la chance de devenir après à occuper des situations dans le service.

M. MILLS (Bothwell) : Avec 3,000 personnes attendant des situations, on ne pourrait pas com-

M. COSTIGAN.

mettre beaucoup d'injustice en refusant de permettre à d'autres de grossir ce nombre. Il serait plus à propos de suspendre cet acte pendant quelque temps, que l'opération de l'acte du cens électoral, comme le gouvernement l'a fait au sujet de la révision des listes électorales.

M. COOK : Je crois que ceci nuit considérablement à ceux qui se préparent aux examens du service civil. Sur 500, il y en a environ un qui a la chance d'obtenir une situation, et un grand nombre de ceux qui se préparent ainsi à entrer dans le service civil, comptent sur cela comme sur une carrière pour la vie. De cette manière, leurs espérances sont entièrement frustrées. Je crois que la loi devrait être abrogée. Pendant que j'ai la parole, j'aimerais à savoir si les messieurs qui sont venus dernièrement d'Angleterre et d'autres parties du monde et qui ont obtenu des emplois dans le service civil, ont subi leurs examens.

M. FOSTER : A qui l'honorable député fait-il allusion ?

M. COOK : A ceux qui ont été envoyés ici par le haut commissaire.

M. FOSTER : Si mon honorable ami veut bien nous donner les noms de ces personnes, nous pourrions peut-être fournir les informations qu'il demande.

M. O'BRIEN : Je ne crois pas qu'un sur 500 de ceux qui subissent les examens du service civil, le fasse dans le but d'obtenir une position dans le service civil, mais le fait d'avoir subi ces examens leur est d'une certaine utilité lorsqu'ils cherchent d'autres emplois.

Dépenses se rattachant au *Patent Record*..... \$10,000

M. WHITE (Renfrew) : Ce crédit va-t-il être continué pour l'impression du *Patent Record*, ou bien ce journal sera-t-il à l'avenir imprimé à l'imprimerie de l'Etat ?

M. FOSTER : Autant que j'ai pu en juger par les explications déjà données à la chambre par le ministre de l'Agriculture, il y a présentement un contrat pour l'impression du *Patent Record*, mais après l'expiration de ce contrat, ce journal sera imprimé à l'imprimerie de l'Etat.

M. WHITE (Renfrew) : Quand ce contrat expirera-t-il ?

M. FOSTER : Dans un peu plus d'un an, je crois.

Appointements de l'Orateur-suppléant. \$2,000

M. FOSTER : Je propose d'ajouter que cette somme soit payée à la fin de la session. L'auditeur général croit que l'Orateur suppléant devrait être payé au mois en l'absence d'une disposition de ce genre.

La motion est adoptée.

M. MILLS (Bothwell) : Quel serait l'effet de ceci s'il y avait une deuxième session dans la même année ?

M. FOSTER : Ça serait laissé à la décision de la chambre.

Collège militaire royale..... \$77,000

M. MITCHELL : Il me semble que le coût du collège militaire royal augmente très rapidement. Il était autrefois de \$40,000 à \$50,000.